



Procès-Verbal
Réunion du Conseil Municipal
le mardi 08 septembre 2026
20H00

Sous la présidence de Madame Claudine TAVEL
Lieu : Salle du Conseil Municipal / MAIRIE
Bâtiment les Marronniers

Présents :

AUBERT Charlène – CHARPINE François – CORMIER Olivier - DAMIAN-TISSOT Nathan - DUPRAZ Fabien - FOREST Christelle – GAY-LANCERMIN Maxime – MARCHAIS Marie-Lise – MEUNIER Laure - PECH Nathalie - PERRET Mélanie – PLOUZEAU Alain - SELMAN David — TAIN Daniel - VAN WONTERGHEM Benjamin - WROBEL David.

Excusés : FLEURET Anaïs (pouvoir à GAY-LANCERMIN Maxime) - WDOWIAK Monika (pouvoir à SELMAN David).

Secrétaire de séance : Maxime GAY-LANCERMIN.

En exercice : 19

Quorum : 10

Présents : 17

Absents : 2

Nombre de Pouvoirs : 2

ORDRE DU JOUR de la SEANCE

I. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

- I.1. Arrêt du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 juin 2026
- I.2. Compte-rendu des commissions et des activités dans le cadre des délégations des adjoints et conseillers délégués
- I.3. Etat sur les décisions de Madame le Maire, en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal

II. FINANCES

- II.1. Approbation des résultats de la consultation relative à la réhabilitation et extension de la salle polyvalente
- II.2. Dispositif « petits travaux SDES » : demande de subvention
- II.3. Mission temporaire d'archivage en 2027 : approbation du projet de convention du CDG 73

III. URBANISME / ENVIRONNEMENT

- III.1. Etat sur les PC / DP / CU

IV. FORÊT

- IV.1. Certification de la gestion forestière durable des forêts : renouvellement de l'engagement à la certification PEFC
- IV.2. ONF – coupes à asseoir en 2027 en forêt communale
- IV.3. ONF : convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'ONF pour des recettes issues des ventes de bois
- IV.4. Communes forestières Savoie : désignation des représentants délégués pour le mandat 2026/2032

V. INFORMATIONS

Remerciements pour subventions 2026 : Comité des Fêtes et Handisport Savoie
Prochains Conseils municipaux : 20 octobre 2026 et 17 novembre 2026

Présentation du Major RODRIGUEZ, responsable du commandement de la future COB Yenne-Novalaise.

I. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

I.1. Arrêt du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 juin 2026

Le projet de procès-verbal a été adressé aux conseillers municipaux, le 1^{er} septembre 2026. Aucune remarque n'a été formulée.

Il est proposé d'arrêter ce procès-verbal et le secrétaire de séance est invité à le signer.

I.2. Compte-rendu des commissions et des activités dans le cadre des délégations des adjoints et conseiller délégué

- **N°4 – Urbanisme, PLU, Voirie & réseaux, Bâtiments – David WROBEL**

- Commission urbanisme ce jour avec prise de connaissance de 3 dossiers, sans remarques particulières.

- **N°8 – Commerce & artisanat, Marché, Agriculture – François CHARPINE**

- 16.10.2026 : rencontre « commerce artisanat »
- Rencontres avec les nouveaux commerçants-artistes afin de les présenter dans le prochain bulletin municipal.
- **N°5 – Communication, Signalétique – Charlene AUBERT**
La gazette de septembre sera livrée demain, mercredi 09, pour une distribution dès que possible.
Le bulletin municipal est en cours de construction avec une liste d'articles établie en commission, qui se trouve dans le compte-rendu envoyé à tous les conseillers.
Rappel de « Parole aux jeunes » le mardi 15 septembre.

- **N°3 – Culture, Bibliothèque, Inclusion, Jeunesse – Monika WDOWIAK (exposé par Mme le Maire)**

- Cinéma de plein air : entre 130 et 150 personnes présentes ; cet événement sera reconduit l'année prochaine.
- Invitation atelier interconnaissance envoyée aux participants ce jour ; plusieurs personnes de Savoie et Haute-Savoie Biblio seront présentes. La prochaine commission aura lieu après cet atelier.

- **N°2 – Associations sportives & culturelles, Animations, Espaces verts, Forêt – Fabien DUPRAZ**

- Journée du 14 juillet : belle collaboration avec les associations, les commerçants et les bénévoles
- Nouveaux arrivants : 12 familles présentes vendredi soir pour un moment d'échange quant à leur perception de la commune et leurs attentes.
- Forum des associations : organisé cette année au gymnase avec la présence de plus de 60 associations. Cette nouvelle organisation devrait être finalement adoptée puisque le gymnase est plus adapté que la salle polyvalente à l'accueil de cet événement.
- Espaces verts : réunion prévue courant septembre avec les pépinières CHOLAT en prévision des plantations à venir (parc de BON VENT, place des 4 saisons) et afin de déterminer un plan de gestion « évolution des espèces / changements climatiques ».

- **N°7 – Mobilité – Marie-Lise MARCHAIS**

- Mobilité : candidature de la CCLA retenue pour les pôles d'échanges multimodaux à Nances, Lépin-Le-Lac et NOVALAISE.
- Mise en conformité des stationnements à l'amont et à l'aval des passages piétons : article à retrouver dans la gazette de septembre.
- Kiosque d'information déplacements doux présent au forum des associations ; il sera rapatrié en Mairie.
- - 27.09.2026 : le Conseil Citoyen organise la Fête du Vélo au Sougey.

- **N°9 – Numérique – Maxime GAY-LANCERMIN**

Première commission ce jour avec pour sujet

- la mise en place des outils gouvernementaux de visioconférence (plus sécurisé),
- le projet panneau d'affichage dynamique à l'extérieur de la Mairie (affichage légal),
- l'installation d'une caméra en salle du conseil (pour les visios),
- la refonte du site web.

Le compte-rendu de cette commission sera envoyé d'ici la fin de la semaine.

- **N°6 – Transition énergétique, Adaptation au changement climatique & environnemental – David SELMAN**

- Rénovation de la salle polyvalente / boulodrome

Réception des offres des entreprises le 10 juillet. Tous les lots travaux ont eu au moins une ou plusieurs offres recevables, donc aucun lot n'est infructueux.

Après négociation avec les entreprises les mieux placées, la maîtrise d'œuvre a remis début septembre son analyse avec préconisation des entreprises à retenir.

Le montant des offres des entreprises retenues s'élève à 2 311 641,26 € pour une estimation maîtrise d'œuvre à 2 336 568,88 €, soit un écart de -1%. La commission souligne la qualité du travail du maître d'œuvre dans le montage du dossier de consultation, son estimation financière et la négociation avec les entreprises.

Les travaux de désamiantage, qui concernait uniquement des joints brides dans la chaufferie, ont été réalisés début septembre.

Précision suite à la présentation du projet en juin dernier : il avait été indiqué en réponse à une question de M. Tain que l'isolant prévu initialement en toiture était de la fibre de bois, matériau biosourcé. Après vérification, le maître d'œuvre a indiqué que les capacités portantes de la structure du bâtiment ne permettaient pas la mise en œuvre de cet isolant, qui est plus lourd qu'un isolant conventionnel et qui doit en plus être protégé des risques incendies par des plaques de plâtres supplémentaires. L'isolant prévu en toiture sera donc du polyuréthane, avec une épaisseur suffisante pour garantir la performance thermique.

- Projet d'ombrières photovoltaïques au parking de la salle polyvalente

La convention d'occupation temporaire entre SAVOIE ENR OMBRIERES et la commune a été signée le 6 septembre 2026, ce qui va permettre à l'opérateur de signer les marchés travaux avec ses entreprises travaux. Les travaux seront autant que possible réalisés par des entreprises locales : par exemple l'entreprise de VRD pressentie est basée à Chindrieux. En attente de la liste complète des entreprises retenues.

- Photovoltaïque Maison des Associations

L'installation a été raccordée au réseau public ce jour, le 8 septembre 2026. Pour mémoire, l'énergie produite est en priorité autoconsommée par le bâtiment, et le surplus est réinjecté au réseau public et revendu dans le cadre d'un contrat de rachat.

- Distribution d'arbres aux nouveaux habitants

Lors du pot des nouveaux arrivants, 12 bons d'un montant de 40€ ont été distribués aux nouveaux arrivants pour leur permettre de récupérer un arbre fruitier auprès de la pépinière Le Commun des Bois. L'initiative a été fortement appréciée par les bénéficiaires.

Pour les bénéficiaires qui ne peuvent pas planter au jardin, il sera proposé un emplacement dans un espace public ainsi qu'un moment partagé et convivial pour réaliser la plantation de l'arbre.

- Forum des associations – zone libre d'échanges : appréciée par le public. Initiative reconduite l'année prochaine avec probablement plus d'encadrement.

Daniel TAIN concernant les panneaux photovoltaïques de la Maison des Associations « c'est vraiment dommage que nous n'ayez pas fait appel dès le début à un bureau d'étude ou à l'élus de votre liste qui était un professionnel parce que du coup on a perdu 1 an d'exploitation et la prime d'investissement de 1800 € sans compter la vente de kWh en surplus à 30 % moins cher ».

Claudine TAVEL confirme que l'élus qui faisait partie du conseil municipal s'en est effectivement occupé et dit que Monsieur TAIN faisait également partie de la commission et qu'il aurait pu également informer de cela. Elle rappelle que le retard est dû à un problème de reclassement de l'ERP.

Daniel TAIN affirme que le retard est dû au fait que la demande de raccordement à Enedis n'a pas été faite dans les temps.

Fabien DUPRAZ rappelle la défaillance de l'entreprise en charge de l'installation qui n'a effectivement pas fait les choses dans l'ordre.

- **N°1 – Finances, Travaux ; Patrimoine bâti & naturel, PCS, Sureté, Sécurité – Claudine TAVEL**

- Plages

Madame le Maire donne lecture du nombre d'entrées et du chiffre d'affaires des plages sur la saison estivale et informe qu'en juin 2026, 'il y a eu 400 entrées de plus à BON VENT et 3 000 entrées de plus à PRE ARGENT par rapport à juin 2025. Fabien DUPRAZ précise que ces chiffres sont inférieurs à ceux de 2024.

Une commission « sécurité » plages sera organisée avec la présente de la société en charge de la sécurité afin notamment de revoir les arrêtés du Maire ; pas de réunion au printemps car la saison se prépare dès l'automne. Suivront 1 réunion purement technique et une réunion au niveau CCLA concernant les déchets.

Benjamin VAN WONTERGHEM demande lecture des questions techniques posées le 06.09.2026 et de la réponse de Madame le Maire, envoyée par mail.

Madame le Maire donne lecture des questions techniques :

À la suite de la pétition concernant la gestion et la fréquentation du lac, des habitants ont été reçus le 6 août.

- Quelles sont les principales demandes exprimées lors de cette rencontre, ainsi que les réponses et solutions qui ont été apportées ?

- Depuis, le collectif de riverains du lac estime ne pas avoir été suffisamment entendu et poursuit sa mobilisation.

Quelle suite la commune et la CCLA envisagent-elles de donner à cette demande de dialogue ?

- Nous souhaitons proposer que la commune et la CCLA mettent en place une véritable démarche de concertation associant habitants, collectifs, associations, professionnels, Conseil citoyen et tous les élus. Nous pensons qu'il faut garantir un dialogue constructif pour trouver des solutions concrètes pour tous.

- Serait-il possible de confier l'animation de cette démarche à un organisme extérieur et neutre, spécialisé dans la concertation et la facilitation territoriale ?

Madame le Maire donne lecture de sa réponse apportée par mail le 06.09.2026 (envoyée à l'ensemble des conseillers municipaux) :

Je souhaite rappeler que lors de la réunion du 6 août avec les habitants qui avaient sollicité ce rendez-vous, j'ai annoncé la mise en place d'un groupe de travail afin d'aller plus loin dans les solutions pour les prochaines saisons estivales.

J'ai également annoncé l'organisation d'une réunion publique à l'automne afin d'échanger au niveau de la communauté de communes. Je vous l'ai d'ailleurs indiqué dans mon mail le soir même de la réunion (06/08/26 à 23h19).

Ces orientations ont depuis été confirmées. Lors de la réunion de bureau municipal du mercredi 2 septembre, l'ensemble des membres a acté la mise en œuvre de ces démarches. Le sujet a également été inscrit à l'ordre du jour du bureau communautaire réuni ce jeudi 3 septembre. À cette occasion, il a bien été décidé que la réunion publique serait organisée à l'échelle du territoire de la CCLA.

Il a d'ores et déjà été convenu que sa préparation serait assurée conjointement par les cinq maires des communes riveraines du lac et du Président, qui travailleront notamment sur son format et son contenu, assisté d'un prestataire extérieur.

Je vous remercie donc pour vos suggestions. Toutefois, je tiens à préciser que les propositions que vous formulez sont déjà engagées ou en cours de mises en œuvre.

Enfin, ces démarches ont déjà été annoncées publiquement, tant par le Président de la communauté de communes (en copie de ce mail) que par moi-même, lors des différentes sollicitations par les médias.

Notre volonté est donc bien de poursuivre le travail engagé, de manière collective et constructive, avec les habitants, les acteurs économiques, les communes concernées et la communauté de communes.

A la demande d'Olivier CORMIER, Madame le Maire explique qu'une réunion entre les 5 Maires et le Président de la CCLA va avoir lieu afin de préparer le format de la réunion publique, avec le prestataire extérieur qui animera cette réunion ; le groupe de travail sera constitué à l'issue de cette réunion publique.

À la demande de Nathalie PECH, Madame le Maire restitue les dires et griefs des habitants présents à la réunion du 06 août à savoir les incivilités en bord des propriétés (déchets, besoins naturels ...), pas seulement pendant la saison estivale mais aussi pendant les grands événements sportifs (triathlon ...) et les stationnements gênants.

Elle explique que les personnes les plus gênées sont les habitants des Berges Calmes puisqu'ils sont au cœur de 3 installations touristiques et rappelle qu'il s'agissait à l'origine de logements non permanents.

Elle informe enfin qu'il a été tout de même constaté une bonne évolution de la situation depuis 2020 grâce aux différents dispositifs mis en place, même s'il reste encore des choses à faire et qu'il y aura toujours des jours d'aléas.

Benjamin VAN WONTERGHEM souhaite revenir sur la posture de Madame le Maire quant à la lettre anonyme qui lui a été adressée ; il explique qu'il ne s'est pas senti soutenu et ne comprend pas qu'elle n'ait pas pris de position publique.

Madame le Maire répond que sa position à ce sujet sera connue du plus grand nombre puisqu'exprimée dans son édit de la gazette de septembre, tous les habitants pourront ainsi en prendre connaissance.

Elle lui rappelle également leur échange verbal au cours duquel elle lui a conseillé de porter plainte puisque ces méthodes sont inadmissibles.

Benjamin VAN WONTERGHEM la remercie pour cette prise de position mais aurait aimé être informé de cette intention pour se sentir plus soutenu.

I.3. Etat sur les décisions de Madame le Maire, en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal

- Décision d'accorder le renouvellement d'une concession au cimetière, pour une durée de 50 ans, moyennant la somme de 300 €.
- Décision budgétaire - taxe d'aménagement - restitution trop perçu : virement de crédits section investissement dans le cadre de la fongibilité.

- Réception de DIA - Décision de ne pas exercer le droit de préemption sur les biens suivants :
 - DIA Maître LIONNARD bâti Chemin de l'Épinette
 - DIA Maître GUILLAUD bâti Route du Banchet

II. FINANCES

II.1. Approbation des résultats de la consultation relative à la réhabilitation et extension de la salle polyvalente

Madame le Maire rappelle que l'avis d'appel public à concurrence a été adressé pour publication le 15 juin avec date limite de remise des offres fixée au 10 juillet 2026.

Le projet comprend notamment :

- La réhabilitation énergétique et fonctionnelle de la salle polyvalente existante,
- La création d'une extension
- L'amélioration de l'accessibilité
- La rénovation des installations techniques
- La requalification des espèces extérieurs et des accès
- L'intégration d'équipements scénographiques.

Consultation composée de 11 lots :

▪ 01 – VRD	▪ 07 – Plâtrerie – peinture
▪ 02 – Gros œuvre – démolition	▪ 08 – Revêtements de sol
▪ 03 – Charpente	▪ 09 – Electricité CFO/CFA
▪ 04 – Etanchéité	▪ 10 – CVC – Plomberie
▪ 05 – Menuiseries extérieures	▪ 11 - Scénographie
▪ 06 – Menuiseries intérieures	

L'ouverture des plis a été effectuée par la commission communale d'ouverture des plis et l'analyse des offres par le maître d'œuvre ; l'atelier ANKHA.

Madame le Maire informe avoir décidé de ne pas délibérer sur ce point ce soir en raison de la présence signalée de chauve-souris aux abords immédiats de la salle polyvalente ; un accompagnement, préalable aux travaux, de la LPO et de la DREAL est donc nécessaire afin de préserver l'espèce des nuisances potentielles induites par les travaux. La délibération approuvant les résultats de la consultation et l'attribution des lots sera prise lors d'une séance à définir selon les résultats de l'investigation et le planning de la LPO.

II.2. Dispositif « petits travaux SDES » : demande de subvention

Madame le Maire informe que le programme « petits travaux SDES » a vocation à compléter l'offre de participation du SDES pour l'amélioration du patrimoine bâti. Il permet d'encourager des actions d'efficacité énergétique ou de confort d'été ponctuel qui ne s'inscrivent pas dans une rénovation globale du patrimoine bâti.

La participation financière du SDES s'élève à 75 % du montant HT des travaux et le plafond d'aide à 15 000 € par an. Dans le cadre de ce programme, la Commune souhaite réaliser des actions ponctuelles d'amélioration de la performance énergétique et/ou du confort d'été de ses bâtiments :

- Action 1 – bâtiment mairie : installation de brasseurs d'air
- Action 2 – Bâtiment atelier municipal : installation de brasseurs d'air

Ces actions étant éligibles à la participation financière « petits travaux » du SDES, il convient de

- Solliciter une aide financière auprès du SDES,
- S'engager à ne pas commencer les travaux avant réception de l'accusé de réception de la demande auprès du SDES,
- S'engager à réaliser l'ensemble des actions listées ci-dessus, dont le montant prévisionnel s'élève à 20 000 € HT, dans un délai d'un an, à compter de la date de notification de l'attribution de la participation financière du SDES,
- S'engager, le cas échéant, à rétrocéder au SDES les CEE associés aux actions listées ci-avant, et à signer la convention de valorisation des CEE et ses éventuels avenants le cas échéant,
- Autoriser Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Décision du Conseil Municipal :

VOTE	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0	Total : 19
-------------	------------------	-------------------	-----------------------	-------------------

II.3. Mission temporaire d'archivage en 2027 : approbation du projet de convention du CDG 73

Madame le Maire informe qu'une mission temporaire d'archivage a été sollicitée auprès du CDG 73 qui est en mesure de programmer l'intervention d'un archiviste en 2027.

Madame le Maire rappelle que l'archiviste effectue les tâches suivantes :

- Evaluation préalable à la mission du fonds d'archives,
- Classement, élimination et tri des archives
- Plan de classement,
- Formation du personnel de la collectivité,
- Actions de mise en valeur du patrimoine.

Pour l'ensemble de la mission, la Commune versera au Centre de Gestion la somme de 250 € par journée de travail de 7 heures effectivement réalisée à laquelle s'ajoutera un forfait de 45 € au titre du déplacement et un forfait repas dont le montant forfaitaire est fixé par arrêté ministériel. Le montant de la participation pourra faire l'objet d'une révision annuelle par le conseil d'administration du CDG qui sera notifiée à la collectivité au plus tard le 31 décembre de l'année précédant la mission.

Madame le Maire propose d'approuver cette convention-type, pour cette mission d'une durée de 5 jours, et de l'autoriser à signer tout document relatif à ce dossier.

Décision du Conseil Municipal :

VOTE Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0 Total : 19

III. URBANISME

III.2. Etat sur les PC / DP / CU

• PC

LANDES Pierre	Route de Nances	carport
SCI RV IMMO	Route de Pré Votie	modificatif
DEGLEISE Lionel	Chemin des Feugières	modificatif
SCI LE LOTUS D'OR	Chemin des Perrets	extension

• DP

BOUVIER Alain	Chemin de Courvaz	garage et mur soutènement
HUGUES Daniel	Route du Gojat	panneaux photovoltaïques
ARNAU Eddy	Allée du jardin d'Eugénie	piscine
CARRON Sébastien	Chemin de l'Eglat	abri voiture
BRICE Kevin	Route de la Crusille	panneaux photovoltaïques
FELIZIANI Audrey	Route du 11 novembre 1943	conduit en façade
BERGER-SABATTEL Gérard	Chemin du Paviot	réfection toiture grange
GAIME Clément	Route du Banchet	modification ouverture et pose volet
HERGALAND David	Route du Collomb	division foncière – lot à bâtir
PECH Nathalie	Route des Bottières	modif. intégration paysagère tiny house
		+panneaux solaires
DUMOLLARD Yvan	Route du Collomb	panneaux photovoltaïques

• CU

SCI GETIMMO	Route du Col de l'Epine	CU opérationnel
TBN Services 73	Pré Martin/les Bottières	CU opérationnel
Maître BLANC-RESPAUD	Tu Perret/Servajat	CU information
Maître GUILLAUD	Route du Banchet	CU d'information
JALLOT Maxime	Route du Collomb	CU opérationnel
Maître LIONNARD	Route des Perrèles	CU d'information
Maître LIONNARD	Chemin du Pinet	CU d'information
MARTINET Alex	Aux Mollies	CU opérationnel

IV. FORÊT

IV.1. Certification de la gestion forestière durable des forêts : renouvellement de l'engagement à la certification PEFC.

Madame le Maire informe que l'engagement à la certification PEFC arrive à échéance et qu'il convient de renouveler cet engagement pour 5 ans.

Elle rappelle que la certification PEFC permet de :

- Prouver notre engagement pour la préservation des forêts grâce à des contrôles sur le terrain attestant de bonnes pratiques forestières,
- Valoriser notre action en faveur de forêts pérennes grâce à une certification reconnue internationalement,
- Favoriser la commercialisation de nos bois et participer au développement de la filière régionale en répondant à la demande croissante des entreprises en bois certifié PEFC,
- Bénéficier d'aides publiques et privées en tant qu'acteur forestier responsable, PEFC constituant une condition d'éligibilité ou de bonification,
- Disposer d'un cadre sécurisant grâce au système de réclamations PEFC : en cas de litige ou de non-respect, les propriétaires forestiers sont accompagnés par les équipes PEFC en région.

Contribution financière :

- Frais de dossier : 50 €
- Cotisation à l'hectare : 1.30 € X 418.63 Ha = 544.22 €
- Soit un total de 594.22 €

Madame le Maire propose le renouvellement à cet engagement et de la désigner pour accomplir les démarches nécessaires et signer les documents afférents.

Décision du Conseil Municipal :

VOTE	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0	Total : 19
-------------	------------------	-------------------	-----------------------	-------------------

IV.2. ONF – coupes à asséoir en 2027 en forêt communale.

Madame le Maire expose que dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités relevant du régime forestier, l'ONF est tenu, chaque année, de porter à la connaissance des collectivités propriétaires les propositions d'inscription des coupes à l'état d'assiette, c'est-à-dire des coupes prévues au programme de l'aménagement en vigueur (coupes réglées) ainsi que le cas échéant des coupes non réglées que l'ONF considère comme devant être effectuées à raison de motifs techniques particuliers.

La proposition d'inscription de coupes pour l'exercice 2027 est la suivante :

- parcelle : 3
- volume présumé : 424 m³
- surface à parcourir : 7.1 ha
- année prévue (proposition ONF) : 2027
- justificatif ONF : transition d'aménagement
- contrat bois façonné

Madame le Maire informe qu'il convient

- de se prononcer sur l'inscription à l'état d'assiette, la destination et le mode de vente des coupes de l'année 2027, ainsi présentés
- d'autoriser l'ONF à désigner toute coupe de produits accidentels ou sanitaires qui s'avérerait nécessaire et urgent à exploiter en 2027 (bois scolytés, frênes chararosés...) ou accidentels (chablis, arbres brûlés...)
- de l'autoriser à signer toute pièce relative

Décision du Conseil Municipal :

VOTE	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0	Total : 19
-------------	------------------	-------------------	-----------------------	-------------------

IV.3. ONF : convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'ONF pour des recettes issues des ventes de bois.

Madame le Maire expose qu'à la suite de la nouvelle législation relative à l'obligation d'émission de factures électroniques, l'ONF propose une convention de mandat pour l'établissement et l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale mentionnant l'objet, le périmètre du mandat, les modalités de facturation, les modalités de dépôt sur Chorus Pro, la gestion des rejets et rectifications, les obligations pour l'ONF et la collectivité, la durée.

La convention est conclue à titre gracieux.

Madame le Maire propose d'approuver cette convention et de l'autoriser à la signer.

Décision du Conseil Municipal :

VOTE **Pour : 19** **Contre : 0** **Abstention : 0** **Total : 19**

IV.4. Communes forestières Savoie : désignation des représentants délégués pour le mandat 2026/2032.

Madame le Maire explique l'association Communes Forestières Savoie, créée par et pour les élus, agit aux côtés des communes pour défendre leurs intérêts, valoriser leur engagement, accompagner les projets par des expertises ciblées, former pour faire de la forêt un atout pour la transition écologique du territoire. Elle aide au suivi des différents projets, aux échanges d'expériences et la coordination des actions.

À la suite du renouvellement des conseils municipaux, il convient de désigner des référents forêt/bois : un titulaire/un suppléant.

En l'absence d'autres candidats, Madame le Maire propose de désigner Fabien DUPRAZ – titulaire – et François CHARPINE – suppléant.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

V. INFORMATIONS

- Remerciements pour subvention 2026 : Comité des Fêtes et Handisport Savoie
- Prochains conseils municipaux : 20 octobre et 17 novembre 2026 – avec probablement un conseil à ordre du jour unique avant le 20 octobre pour l'approbation du MAPA Salle Polyvalente.
- Pétition « antenne du Gojat » reçue en mairie cet été.

Madame le Maire a reçu la société ORANGE et l'entreprise en charge des travaux afin de les enjoindre à organiser une réunion publique afin de répondre aux questions et préoccupations des riverains et/ou des signataires de la pétition. L'information a été diffusée sur panneau-Pocket et le panneau lumineux à destination de toute personne intéressée par le sujet.

Elle précise

- que ce projet est situé sur un terrain privé dont les propriétaires ont déjà donné leur accord
- que ce n'est qu'un projet ; aucune déclaration d'urbanisme n'ayant été déposée en mairie.

Séance levée à : 22h19.

Le Maire, Claudine TAVEL



Le Secrétaire de séance, Maxime GAY-LANCERMIN

